

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 120 rendant exécutoire la délibération n° 150/6e L du 21 janvier 1965 de l'Assemblée Territoriale complétant le barème des droits d'exploitation du Port de commerce de Djibouti en ce qui concerne Îles navires hors d'état de navigabilité.

n° 120

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 janvier 1965

Numéro JO
n° 2 du 01/03/1965

Date du numéro
1 mars 1965

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue-exécutoire la délibération n° 150/6e L du 21 janvier 1965 de l'Assemblée Teritoriale de la Côte Française des Somalis complétant le barème des droits d'exploitation du Port de commerce de Djibouti en ce qui concerne les navires hors d'état de navigabilité.